



Numéro 27

2 septembre  
2015



### COLZA :

- Risque limaces
- Désherbage et stades d'application

### GESTION des VIVACES en INTERCULTURE

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelle du début de semaine et du BSV Ile-de-France n°28 du 1<sup>er</sup> septembre 2015. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le guide Culture Info.plaine - Interventions de printemps.

Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD  
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66  
Anne PAPIN  
01 60 24 71 87 / 06 07 18 21 21

### Pôle agronomie et environnement

418 Rue Aristide Briand  
77350 LE MEE SUR SEINE  
Tél. : 01 64 79 30 75  
Fax : 01 64 37 17 08  
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



OPE.COS.ENR15 10/06/15

## COLZA

(semis à levée en cours)

### Limaces

Même si le sec des mois de juin à août a été peu favorable à la reproduction des limaces et qu'on peut escompter un bon effet des déchaumages sur la mortalité des œufs, les pluies de la semaine dernière relancent le risque dans les situations argileuses et motteuses.

➤ Surveillez vos parcelles dès la levée.

Seuil d'intervention : présence de limaces sous les pièges **ET** dégâts visibles sur plantes.

Pour rappel, les pièges peuvent être constitués d'une simple bâche ou d'une tuile posée sur le sol, mais c'est la présence de dégâts sur plante qui justifie un traitement chimique.



### Produits possibles :

SLUXX HP à 5 à 7 kg/ha : anticiper et ne pas attendre un nombre de limaces trop élevé sous les pièges. Il semble y avoir moins d'effets néfastes sur les lombrics et carabes (entre autres). Après ingestion, les limaces ont le temps de revenir dans les cavités du sol avant de mourir : les cadavres ne sont donc pas visibles en surface.



Les produits à base de métaldéhyde sont à réserver aux infestations les plus importantes : METAREX INO, ALLOWIN QUATRO, XENON PRO : 3 à 5 kg/ha en plein, 2 à 3 kg/ha en incorporé dans le semoir.

Ces produits sont limités à 4 applications dans la limite de 17,5 kg/ha et par an.

Les conditions d'utilisation sont variables selon les produits sur le nombre d'applications et la dose totale/ha et /an : vous reporter à l'étiquette.



**La qualité du semis** : une structure fine et travaillée permet de limiter les mottes qui sont l'habitat des limaces. Un roulage après le semis permet de limiter les quantités de refuges et donc leur activité en surface.

### Désherbage

La plupart des colzas sont semés et les premiers semis lèvent. Le désherbage a pu être difficile à positionner suite à la pluviométrie.

Rappel sur les stades pour les principaux produits :

- à base de clomazone (COLZOR TRIO, CENTIUM, AXTER) : à positionner avant la levée du colza.
- à base de métazachlore et DMTP (ALABAMA, SPRINGBOK) : application possible de la prélevée au stade rayonnant (50 % des plantes à cotylédons).
- à base de métazachlore (BUTISAN S/BULLET, NOVALL) : possible jusqu'à 1 feuille du colza.

Le positionnement en prélevée reste préférable car on observe des baisses d'efficacité sur des adventices à 1-2 feuilles.



Le binage est possible courant septembre-octobre sur les semis à grand écartement type betteraves.



**RAPPEL :** restriction d'utilisation sur le métazachlore (BUTISAN S, NOVALL, ALABAMA, SPRINGBOK...) et le dimétachlore (COLZOR TRIO, AXTER..) : la dose maximale est de 1 000 g de substance active sur 3 ans en une ou plusieurs applications.

## GESTION des VIVACES en INTERCULTURE

Les vivaces, notamment le chardon et le liseron, sont difficilement gérables avec les déchaumages et un passage herbicide est souvent nécessaire.

Ne pas utiliser d'outils à disques tels que le covercrop afin de ne pas fractionner les rhizomes ou les organes souterrains sous peine d'engendrer une multiplication de ces adventices.

### ▲ Chardon des champs

Un labour supérieur à 20 cm enfouit les rhizomes en profondeur et perturbe leur potentiel de régénérescence sans toutefois les éradiquer.

Dans le cas de non-labour, cette vivace a tendance à se développer :

- sans adventices annuelles à gérer, mieux vaut ne pas déchaumer. Bien laisser repousser les chardons jusqu'à un stade où le circuit de sève devient descendant (environ septembre-octobre), puis appliquer un herbicide total de type glyphosate 1080 g/ha (ex : AGAVE), mais attention, l'application ne doit pas être trop tardive à l'automne car le chardon entre en vie ralentie et l'efficacité du traitement sera réduite. Le glyphosate doit être utilisé avec une hygrométrie élevée (> à 70 %) ;
- si d'autres adventices annuelles sont présentes, faire une intervention mécanique suivie d'une intervention chimique. Laisser au moins 4 semaines entre les 2 interventions pour que les chardons reverdissent et que la surface foliaire soit suffisante pour l'intervention chimique.

Le stade le plus propice pour la lutte chimique est le stade «bouton floral», la plante fait alors 15-20 cm de haut.

Après le traitement, respecter un délai de 7 à 10 jours avant tout travail du sol, effectué si possible avec un outil à dents.

### ▲ Chiendent

- Si les conditions de septembre sont sèches, des passages successifs d'outils à dents feront remonter les rhizomes à la surface en réduisant ainsi leur activité et permettront leur dessèchement.
- Un labour à plus de 20 cm permet ensuite d'enfouir les rhizomes et rendre leur redémarrage plus difficile.
- Dans le cas d'une lutte chimique, sur chaumes, attendre que la plante atteigne 15 à 20 cm pour espérer avoir une efficacité des herbicides totaux. L'efficacité est maximale au stade floraison du chiendent.

### ▲ Liseron des champs

Le liseron des champs est particulièrement présent dans les rotations maïs/blé.

Le liseron est affaibli par temps chaud et sec. La période d'intervention idéale se situe pendant l'interculture. Ne pas déchaumer et si possible attendre l'apparition des bourgeons floraux ou des repousses d'au moins 20 cm de long (et si possible à floraison) avant de faire un traitement :

- Glyphosate 2160 g/ha sur les ronds (ex : AGAVE),
- BANVEL 4S 0,6 l/ha : pour ce produit, le délai avant implantation d'une culture d'automne est de 15 jours avec labour et 30 jours sans labour. Ce produit peut également être appliqué sur une jachère semée en légumineuse ou crucifère.

**▲ Rappel des doses selon les vivaces et les associations de produits**

Adventices visées	Dose conseillée de glyphosate* (360 g/l)		
	seul	+ BANVEL 4 S (480 g/l)	+ 2,4 D** (480 g/l)
Chardon	3 l	2 l + 0,6 l	
Laiteron	3 l		2,5 l + 1,75 l
Liseron des haies	6 l	4 l + 0,6 l	4 l + 1,75 l
Liseron des champs	6 l	4 l + 0,6 l	
Rumex	3 l	2 l + 0,6 l	

\* nombreuses spécialités commerciales : ex : AGAVE

\*\* nombreuses spécialités commerciales : ex : U46 D

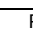
**ATTENTION** : certaines cultures présentent une sensibilité au 2,4 D, qui nécessite de respecter un délai avant l'implantation.

Cultures	Délai avant implantation
Colza, Cultures légumières, CIPAN légumineuse, CIPAN crucifère	Ne pas utiliser du 2,4D avant ces cultures
Pomme de terre, Tournesol	2 mois
Betterave, Féverole, Lin, Luzerne, Pois	1 mois
Maïs	15 jours
Céréales à paille	7 jours
CIPAN graminées	7 jours

**COMPOSITION des PRODUITS**

Produits commerciaux	Matières actives et concentrations
Antilimaces	
METAREX INO	Métaldéhyde 4 %
ALLOWIN QUATRO	Métaldéhyde 4 %
XENON PRO	Métaldéhyde 4 %
Herbicides colza	
COLZOR TRIO	Napropamide 188 g/l + dimétachlore 188 g/l + clomazone 30 g/l
CENTIUM 36 S	Clomazone 360 g/l
AXTER	Diméthachlore 500 g/l + clomazone 60 g/l
BUTISAN S	Métazachlore 500 g/l
NOVALL	Metazachlore 400 g/l + quinmerac 100 g/l
ALABAMA	Métazachlore 200 g/l + quinmérac 100 g/l + DMTA-P 200 g/l
SPRINGBOK	Métazachlore 200 g/l + DMTA-P 200 g/l
Herbicides en interculture	
AGAVE	Glyphosate 360 g/l
BANVEL 4 S	Dicamba 360 g/l
U 46 D	2,4 D 480 g/l



Retrouvez les bulletins info.pl  Aline, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.  
 La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

